

Video Futur Entertainment Group

Société anonyme
Au capital de 6.083.154 euros
Siège social : 27, rue d'Orléans 92200 Neuilly sur Seine
444 133 300 RCS Paris

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2012 SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Mesdames,
Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire (l'« Assemblée ») conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société à l'effet de vous rendre compte de la gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice ainsi que les divers rapports prévus par la réglementation. Le Commissaire aux Comptes vous donnera par ailleurs lecture de ses rapports.

1. RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE DE VIDEO FUTUR ENTERTAINMENT GROUP SA (LA « SOCIETE » OU « VIDEOFUTUR ») AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Les commentaires qui suivent sont établis sur la base des comptes annuels de la Société préparés en conformité avec les principes comptables édictés par le Plan comptable général français (voir note 1 de l'annexe aux comptes annuels 2011).

1. Faits marquants de la période

Le principal événement de l'année a été l'émission de 29 570 884 actions assorties de bons de souscription d'actions (ABSA) au travers d'une offre au public, intégralement souscrite et ayant permis la continuité de l'activité de la Société. Une augmentation de capital de 2,7 M€ a ainsi été réalisée le 16 décembre 2011. Chaque action nouvelle étant assortie d'un bon de souscription pour une action, la Société pouvait espérer obtenir un niveau équivalent d'augmentation de capital lors de l'exercice des BSA.

À l'issue de cette augmentation de capital, J2H a renforcé sa position dans la société, sa part dans le capital passant à plus de 43% fin 2011. Par ailleurs, les fonds Mousse Partners ont porté leur part de 4% à près de 14% du capital à fin 2011.

D'un point de vue opérationnel, VidéoFutur a lancé en juin 2011 son offre « Pass Duo », la première offre d'abonnement couplant la location illimitée de DVD physiques et l'accès à la Vidéo à la Demande ("VàD") à prix préférentiel, pour 6,99€/mois. Cette offre unique en France concerne l'ensemble des clients par voie postale et des clients des magasins exploités en propre. Elle permet au client - tout en tenant compte de la Chronologie des médias - de pouvoir profiter de l'ensemble du catalogue de films en continu, 4 mois après leur sortie au cinéma, sur un maximum de supports. La société a atteint dès la fin 2011 le chiffre de 25 000 clients abonnés.

Dans ce contexte, la Société a poursuivi son objectif d'agrandissement de son parc de magasins et en comptait trente-deux exploités en propre au 31 décembre 2011, auquel viendra s'ajouter en février 2012 un magasin supplémentaire à Gagny. En 2012, en fonction de sa capacité de financement disponible, la Société a pour objectif d'ouvrir un magasin supplémentaire chaque mois, dans une douzaine de villes différentes.

Par ailleurs, après l'intégration de son offre de VàD sur la tablette Galaxy Tab en 2010, VidéoFutur a étendu son partenariat avec Samsung en étant également présent sur les télévisions connectées de la

marque coréenne ainsi que sur ses téléphones portables. La Société déploie également son offre de V&D sur les télévisions connectées d'autres constructeurs.

Au mois de juillet 2011, le Président de Vidéofutur M. Marc Tessier a quitté son poste, atteint par la limite d'âge définie par les statuts. M. Joseph Haddad, qui occupait déjà les fonctions de Direction Générale, a alors été nommé Président Directeur Général. La Société a par ailleurs vu à la fin du mois d'octobre 2011 le départ de M. Gilles Aubagnac, Directeur Général délégué aux Finances. M. Mathias Hautefort a été nommé Directeur Général par le Conseil d'Administration du 13 décembre 2011, fonctions qu'il a prises au 2 janvier 2012, permettant de dissocier à nouveau les fonctions de Directeur Général de celles de Président, conservées par M. Joseph Haddad.

Le 29 décembre 2011, la filiale VF Stores, détenue à 100% par la Société, a fusionné avec l'entité Vidéofutur dans le cadre d'une TUP (transmission universelle du patrimoine). Ainsi, ces diverses entités sont désormais regroupées sous l'appellation Vidéofutur Entertainment Group.

2. Analyse des résultats

1. Informations financières sélectionnées

<i>Données du compte de résultat et du bilan, en milliers d'euros</i>	2011	2010	Var 2010 - 2011
Chiffre d'affaires	7 192	8 266	(1 075)
Résultat exploitation	(3 936)	(5 768)	+1 832
Résultats financier et exceptionnel	(1 264)	+ 137	(1401)
Résultat net	(5 200)	(5 642)	+442
Trésorerie nette disponible	1 006	5 686	(4 680)
Total Bilan	6 977	11 220	(4 243)

2. Analyse des résultats de la Société en France

Hors activités historiques non poursuivies de service aux franchisés, le chiffre d'affaires 2011 s'établit à 6.2 M€ à comparer à 4.6 M€ en 2010, soit une augmentation de + 35 %. Ces résultats confortent la stratégie de conquête de Videofutur en 2012, consistant notamment à ouvrir de nouveaux points de vente exploités en propre, à élargir son parc de terminaux connectés et à accroître sa base d'abonnés, notamment grâce au Pass Duo, offre d'abonnement lancée en 2011 permettant la location de DVD physiques en magasin ou par voie postale, ainsi que le téléchargement légal de vidéos sur le site internet de la Société.

Le chiffre d'affaires total réalisé sur l'exercice écoulé s'établit à K€ 7 192 contre K€ 8 266 en 2010, en retrait de 13%. Cette baisse s'explique principalement par l'arrêt des activités business-to-business de la Société (service aux franchisés et V&D en marque blanche) afin de se recentrer sur son cœur de métier.

Malgré la baisse de son chiffre d'affaires, la Société a réduit sur la période le montant de sa perte d'exploitation à K€ 3 936 contre une perte de K€ 5 768 sur la même période en 2010. Ce résultat met principalement en évidence l'importance des actions de réduction de coûts poursuivies par la Société depuis 2009, qui se poursuivront en 2012. Cette réduction s'explique également par la cessation des activités *business-to-business*, génératrices de chiffre d'affaires, mais fortement déficitaires. Par ailleurs, la Société a en 2011 veillé à réduire ses dépenses envers les ayants-droits, tout en maintenant les relations avec ces derniers afin de proposer à ses clients le catalogue le plus large possible.

- La baisse des charges d'exploitation s'explique principalement par la forte diminution du poste Achats de marchandises, en baisse de 72% (K€ 1 025 contre K€ 3 710). Ce poste est principalement constitué des redevances et minimum garantis dus aux éditeurs/ayants droits de catalogues d'œuvres DVD et VOD et du revenue sharing de DVD.

- Le poste « Autres achats et charges externes » est en hausse de 26%, passant de K€ 4 180 à K€ 5 274. Cette hausse est principalement liée aux commissions payées à VF Store (K€ 1 701 en 2011 contre aucune en 2010).
- Les charges de personnel s'élèvent à K€ 3 475, en baisse par rapport à l'an dernier, en raison notamment des réductions d'effectif, liées au programme de réduction des coûts.
- Les dotations aux amortissements et provisions sont relativement stables par rapport à l'année passée (K€ 1159 contre K€ 1286), témoin de la bonne maîtrise des risques liés à certains postes de l'actif circulant entamée l'année précédente.
- Enfin, les autres charges d'exploitations, d'un montant de 540 K€, correspondent principalement aux charges d'impôts, taxes et versements assimilés.

La perte financière s'élève à K€ 1 224 en 2011 contre un bénéfice de K€ 126 en 2010. Cette perte s'explique par l'opération de fusion entre les deux filiales Vidéofutur et VF Stores pour ne plus former qu'une entité unique *Vidéofutur Entertainment Group*. La société enregistre par ailleurs une perte exceptionnelle de 40 K€.

Finalement, la perte nette de la société pour l'année 2011 s'établit à hauteur de K€ 5 200, en baisse de 8% par rapport à la perte de l'année 2010 qui s'élevait à K€ 5 642.

3. Analyse des résultats des filiales

VF Stores SAS (« VF Stores »)

Jusqu'au 29 décembre 2011, le parc de magasins de la Société était réuni au sein d'une filiale nommée *VF Stores*, société anonyme simplifiée contrôlée à 100 % par Videofutur. Cette filiale a été absorbée par VFEG fin 2011, et n'existe donc plus.

Au 31 décembre 2011, le périmètre des fonds de commerce opérés par cette filiale était constitué de 28 magasins sous enseigne VideoFutur, plus un supplémentaires qui rejoindra le périmètre en février 2012.

VF Stores a enregistré sur l'exercice 2011 une perte d'exploitation de K€ 1 370 pour un chiffre d'affaire de K€ 1 367. Après prise en compte des pertes financières et exceptionnelles de K€ 36, VF stores enregistre une perte nette de K€ 1 334 K€. Cette filiale a fait l'objet d'une TUP à effet rétroactif en 2011 et VFEG a constaté un mali de fusion d'un montant de 1351 K€ en 2011.

En 2011, les besoins de financement de cette filiale ont essentiellement été liés aux acquisitions de fonds de commerce et ont été couverts par fonds propres (dotation en capital de K€ 100, intégralement souscrite par la Société) et par des avances en comptes courants d'actionnaires de la Société dont le montant en principal s'établit à K€ 2 498 au 31 décembre 2011. Ces avances ont été réalisées dans le cadre d'une convention d'avance en compte courant approuvée par le Conseil d'administration de la Société du 26 juillet 2011 et rémunérée au taux Euribor 12 mois + 1,5%.

Glowria Luxembourg SA

Cette société, détenue à 100% par VideoFutur, a été constituée le 4 mars 2008 à l'occasion de la conclusion d'un accord commercial et technique avec la société des postes et télécommunications luxembourgeois (« PT Lux »), pour préparer le développement international des activités de vidéo à la demande du Groupe. Cette filiale a enregistré sur 2011 une perte nette de K€ 7 et n'a pas encore de chiffre d'affaires..

GPMR Agen SARL

Cette société qui regroupe quatre vidéoclubs sous enseigne Vidéofutur est détenue à 75% par la Société. Sur l'année 2011, son objectif a été identique au reste des vidéo-clubs de la Société, le lancement de l'offre PassDuo en magasin.

Ensemble des participations françaises détenues dans des sociétés exploitant des vidéo-clubs

Au 31 décembre 2011, cet ensemble regroupe environ 30 participations, généralement minoritaires, fortement déficitaires et sous-capitalisées. Au 31 décembre 2011, la valeur nette des actifs financiers dans le réseau de franchisés VideoFutur s'établit à K€ 19 contre K€ 186 au 31 décembre 2010.

3. **Situation financière**

Au 31 décembre 2011, le total du bilan s'établit à K€ 6 977 contre K€ 11 220 au 31 décembre 2010.

Il comporte, à l'actif, des actifs immobilisés à hauteur de K€ 4 225 contre K€ 2 610 au 31 décembre 2010 et des actifs circulants dont la valeur s'établit à K€ 2 752 au 31 décembre 2011 contre K€ 8 596 au 31 décembre 2010.

L'augmentation de l'actif immobilisé est essentiellement liée aux postes « *Fonds commercial* » dont la valeur nette au 31 décembre 2011 s'élève à K€ 2 083 contre K€ 111 au 31 décembre 2010 et « *Autres immobilisations incorporelles* » à K€ 1468 contre K€ 1085 au 31 décembre 2010. Ces augmentations s'expliquent principalement par l'agrandissement du parc de magasins, et donc de la clientèle de la Société liée à ce parc, comme suite à la TUP.

Enfin, la décroissance des actifs circulants est essentiellement liée au poste « *Valeurs mobilières de placement et disponibilités* » qui s'établissait au 31 décembre 2010 à K€ 5 686 contre K€ 1 006 au 31 décembre 2011.

Au passif, les capitaux propres de la Société se montent à K€ 3 370 et comprennent un capital social de K€ 6 083. La variation de ce poste sur l'exercice écoulé résulte de l'opération de diminution de capital intervenue en novembre 2011 à hauteur de K€ 4 943 suivie d'une augmentation de capital de M€ 2.6, dont M€ 1.5 par incorporation de créance et le reste en numéraire.

Enfin, les passifs circulants (y compris provisions pour risques et charges) sont en très nette réduction à K€ 3 607 au 31 décembre 2011 contre K€ 5 363 au 31 décembre 2010. La principale variation constatée sur l'exercice écoulé porte sur le poste de « *Dettes fournisseurs et comptes rattachés* », dont le solde au 31 décembre 2010 s'élevait à K€ 3 526 et à K€ 1 952 fin 2011 ; cette baisse est directement liée à la réduction des coûts de la Société, ainsi qu'à l'annulation des refacturations internes en raison de la TUP entre VF Stores et VFEG.

4. **Investissement**

Les principaux projets d'investissements de la Société en 2011 ont porté sur la poursuite :

- de la consolidation de son réseau de magasins, par l'acquisition de fonds de commerce,
- du développement de son canal de vente Internet ;
- de ses efforts marketing et commerciaux à destination de chacun de ses réseaux de distribution ;
- et des investissements dans son catalogue de contenus et de la plateforme de gestion associée (Content Management System).

En 2011, le montant des investissements incorporels (y compris acquisition en vue de l'enrichissement du catalogue de DVD exploité dans le cadre des activités de location de DVD par la Poste) et corporels s'est élevé à K€ 1 439. Ces investissements ont été intégralement financés sur les fonds propres de la Société.

5. **Recherche et développement**

La Société a concentré en 2011 ses efforts de développement de son offre vers la maison connectée. Après l'apparition sur tablette tactile Samsung en 2010, la Société est maintenant présente sur les téléviseurs connectés Samsung (SmartTV) et Philips.

Pour rappel, les dépenses de développement sont inscrites à l'actif du bilan dès lors que la Société peut notamment démontrer la faisabilité technique et commerciale du projet de développement ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Les autres dépenses de recherche et développement, qui sont principalement engagées en vue de la maintenance évolutive et de l'optimisation courante de la plateforme technique V&D et DVD, sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Au cours de l'exercice écoulé, aucun des projets de développement engagés par la Société n'a rempli les critères permettant l'inscription des dépenses liées à l'actif du bilan.

6. **Conséquences sociales de l'activité**

Au 31 décembre 2011, l'effectif de la Société hors personnel mis à disposition s'établit à 111, en hausse de 73% par rapport au 31 décembre 2010.

La Société n'a pas établi d'accord collectif spécifique définissant le passage aux 35 heures et les modalités applicables à ce régime. La Société applique pour la population de cadres autonomes un usage en accord avec les dispositions légales en ce domaine.

Au cours de l'exercice 2011, la Société a veillé à contenir dans des limites raisonnables les niveaux et l'évolution des rémunérations de ses salariés. Elle a dû parfois consentir à des augmentations de salaires individuelles pour retenir ou récompenser certains de ses collaborateurs. Ces augmentations sont intervenues dans le cadre de discussions individuelles, au cas par cas, et non dans le cadre de négociations collectives.

La Société a également veillé à ce que son organisation respecte les règles en matière de conditions d'hygiène et de sécurité.

VideoFutur n'a pas mis en place de programme de formation spécifique. En présence de demandes ponctuelles de formation des salariés, la Société en examine le bien-fondé au cas par cas.

La Société ne compte pas parmi ses effectifs de travailleurs handicapés et n'a pas participé à des œuvres sociales significatives. Néanmoins à partir du 4^{ème} trimestre 2011, la société travaille avec un CAT pour diverses tâches (envoi de catalogues). VFEG envisage pour l'année 2012 une plus forte implication dans ce domaine..

Dans un souci permanent de contrôle de ses coûts de fonctionnement, certaines fonctions hors cœur de métier pour VideoFutur (numérisation des contenus, encodage/ transcodage, etc.) ont pu être externalisées et comptabilisées en « autres achats et charges externes ».

En termes de politique salariale, la Société entend mettre en œuvre un juste milieu entre les rémunérations fixes et les parts variables. Cette politique devra tenir compte des contraintes imposées par l'application des conventions collectives applicables et des acquis des salariés concernés.

Au 31 décembre 2011, la Société n'a pas mis en place d'accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise. Nous vous précisons enfin que la participation des salariés au capital de la Société, au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce, était égale à 0 au 31 décembre 2010.

7. Dépenses non déductibles fiscalement

Au cours de l'exercice 2011, la fusion entre VF Stores et VFEG a entraîné un mali de confusion d'un montant de K€ 1351 non déductible fiscalement.

2. EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES 2012

1. Evolution récente et événement post-clôture

Fin mars 2012, près de 95 % des BSA ont été exercés, avant leur échéance, pour un montant d'environ M€ 2,8. Ces fonds, ainsi que ceux de la première partie de cette augmentation de capital, permettront à la Société d'assurer la continuité de son exploitation pour l'année 2012 et l'aideront dans son objectif d'acquisitions de magasins toujours en cours.

2. Perspectives 2012

La priorité de la Société en 2012 portera encore sur le développement de son parc de clients abonnés à ses services de locations vidéos et de téléchargements. La stratégie de recrutement s'appuiera sur trois canaux essentiels:

- le rachat de magasins indépendants sous enseigne Videofutur, aux clients desquels seront proposées les nouvelles offres du Groupe, en particulier l'offre Pass Duo.
- le recrutement online via le site videofutur.fr,

1. Liquidation et fermeture prévues en 2012.
 2. Au 31 décembre 2011, cet ensemble regroupe environ 30 participations, généralement minoritaires, fortement déficitaires et sous-capitalisées, dont la valeur des titres de participations et des créances rattachées aux participations à la clôture est non significative.
- na : non applicable

4. **PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous proposons à l’Assemblée générale ordinaire, appelée à approuver les comptes sociaux de constater que la perte nette de l’exercice clos le 31 décembre 2011 s’élève à la somme de 5 199 969 euros (Cinq millions cent quatre-vingt dix neuf mille neuf cent soixante-neuf euros), qui sera répartie à hauteur de 2.278.367,10€ (deux millions deux cent soixante dix-huit mille trois cent soixante-sept euros et dix centimes) au compte « Réserve spéciale indisponible provenant de la réduction du capital », dont le solde sera ainsi nul, et pour 2.921.601,90 (deux millions neuf cent vingt et un mille six cent un euros et quatre-vingt dix centimes) au compte « report à nouveau », dont le solde est désormais déficitaire de ce montant.

Il est rappelé que la Société n’a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

5. **CONVENTIONS REGLEMENTEES ET COURANTES**

Nous vous remercions de bien vouloir approuver les termes du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions soumises aux dispositions des articles L. 225 38 et suivants du Code de commerce.

6. **ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE**

1. **Montant et structure du capital social**

Au 31 décembre 2011, le capital social de VideoFutur s’élève à 6 083 154 euros, divisé en 67 .590.364 actions regroupées entièrement souscrites et libérées et de même catégorie.

A cette date, le capital de la Société se répartit de la façon suivante (sur la base des registres nominatifs) :

	Nombre d’actions au 31/12/2011	% du capital et des droits de vote	Nombre de BSA exerçables avant le 31/03/12	Nombre d’actions regroupées au 31/12/2010	Nombre d’actions non regroupées au 31/12/2010
J2H*, Joseph Haddad et sa famille	29 516 968	43,7%	15 000 007	14 565 361	-
Mousse Partners	9 386 702	13,9%	7 849 502	1 537 200	-
Netgem	482 518	0,7%	1 225 298	832 638	18
Autres administrateurs et mandataires sociaux	283 501	0,4%	155 554	260 002	-
Fast Forward (M.M. Olivier Guillaumin)	355 554	0,5%	155 554	200 000	-
Auto détention	234 866	0,3%	-	190 457	-
Public	27 327 307	40,4%	5 184 969	21 963 529	-
Minoritaires historiques de VideoFutur	2 948	0,0%	-	-	170 020
Total	67 590 364	100,0%	29 570 884	38 011 987	170 038

(*) Société holding familiale contrôlée par Monsieur Joseph Haddad, ayant pour principale activité la création ou la prise de participations à caractère industriel ou commercial dans des sociétés françaises ou étrangères évoluant notamment dans le secteur des médias et des télécommunications, leur animation, leur gestion et, le cas échéant, la fourniture de services administratifs, juridiques, comptables, financiers ou immobiliers.

Au 31 décembre 2011, les actions non regroupées qui composaient le capital sont arrivées à échéance, et tous les porteurs de ces titres qui ne les ont pas converties en actions regroupées en ont perdu le bénéfice.

Lors de l’augmentation de capital approuvée par l’Assemblée Générale des actionnaires du 14 novembre 2011, la société J2H, actionnaire de référence de la Société, a franchi à la hausse le seuil de 40% en souscrivant par incorporation de créances. Par ailleurs, la Société a été informée par Mousse Partners, qui agit par le biais des fonds Moussescale, Moussedune, Moussetrap et Mousseville, que le fonds a franchi le seuil des 10% du capital

après sa souscription à l'augmentation de capital. Le fonds détient par ailleurs 7,8 millions de bons de souscription d'actions à un prix d'exercice de 0,10€.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas d'action de concert entre les principaux actionnaires de la Société.

2. Droits de vote des actionnaires

Chaque actionnaire dispose en assemblée d'autant de voix qu'il possède d'actions (article 18 des statuts).

3. Titres non représentatifs de capital

A la clôture, VideoFutur n'avait émis aucun titre non représentatif de capital.

4. Autocontrôle, auto-détention et acquisition par la Société de ses propres actions

Il est rappelé que la Société a mis en place à compter du 27 janvier 2010 un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI reconnue par l'Autorité des marchés financiers avec la société Oddo Corporate Finance, en allouant K€ 100 à ce contrat.

Au 31 décembre 2011, les actifs figurant au compte de liquidité correspondent à 234 866 actions propres valorisées à K€ 23, 256 166 droits de souscription valorisés à K€ 2,6 et à K€ 23 en espèces. Ces achats ont été effectués en vertu de l'autorisation relative au rachat d'actions adoptée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 9 juin 2011 et des délibérations de mise en œuvre du conseil d'administration de la Société.

L'Assemblée générale mixte des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels 2011 sera amenée à approuver la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions. Cette autorisation se substituera à celle donnée par l'Assemblée générale mixte du 9 juin 2011. Les principales caractéristiques de l'autorisation que le Conseil soumet à votre approbation sont résumées ci-dessous.

- Titres concernés : actions ordinaires regroupées de la Société
- Pourcentage de rachat maximum autorisé : 10% des actions composant le capital social
- Prix d'achat unitaire maximum : 1 euro
- Montant maximum des fonds alloués à ce programme : K€ 250
- Objectifs du programme de rachat: les achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la loi, les finalités du programme de rachat d'actions étant d'assurer la liquidité de l'action VideoFutur par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers
- Durée du programme : 18 mois à compter de l'assemblée générale ayant approuvé les comptes annuels 2011

A compter de l'adoption de la délibération par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société appelée à délibérer sur les comptes annuels 2011, un conseil d'administration devra se tenir à l'effet de permettre la poursuite des opérations au titre du contrat de liquidité conclu en janvier 2010.

5. Capital social souscrit et capital social autorisé mais non émis

Après approbation par l'Assemblée générale mixte des actionnaires de VidéoFutur du 9 juin 2011 et de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de VideoFutur du 14 novembre 2011, le Conseil d'administration dispose des autorisations suivantes :

Opération concernée	Numéro de la résolution	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximum	Augmentation réalisée au 31 décembre 2011 (valeur nominale)	Autorisation résiduelle au 31 décembre 2011
Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières	6ème	26 mois (Echéance : 14 janvier 2014)	M€ 6	M€ 2,7	M€ 3,3

donnant accès à des actions ordinaires de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.					
Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société	12ème	26 mois (échéance : 9 août 2013)	10% du capital à la date d'attribution (1)	K€ 44 (attribution de 490 083 actions gratuites le 13/12/11)	K€ 491 (plafond de la 15ème résolution)
Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des stock options	13ème	26 mois (échéance : 9 août 2013)	10% du capital à la date d'attribution (1)	-	-
Autorisation à conférer au conseil d'administration d'émettre des bons de souscription d'action dans le cadre du régime des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise	14ème	12 mois (échéance : 9 juin 2012)	K€ 800 (1)	K€ 265 (attribution de 2 940 496 BSPCE le 13/12/11)	K€ 491 (plafond de la 15ème résolution)

(1) Soumis au plafond global de 800k€ (15ème résolution)

Depuis le 1er janvier 2012 :

- 28 123 001 BSA ont été exercés, portant l'utilisation de la 6ème résolution à 5 192 k€ en valeur nominale, soit une utilisation résiduelle possible de 807 k€ de valeur nominale ;
- 1 035 000 actions gratuites supplémentaires ont été attribuées, descendant le plafond de la 15ème résolution à 398k€ de valeur nominale résiduelle.

6. Autres titres donnant accès au capital

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BSPCE)

Dans le cadre de son programme de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises, la Société a attribué au cours de l'année 2010 1.900.000 BSPCE aux membres de son comité de Direction. 1.000.000 sont caducs en raison du départ de la Société de ses détenteurs.

La quatorzième résolution approuvée par l'Assemblée Générale mixte du 9 juin 2011 autorise le Conseil d'Administration de la Société à émettre des BSPCE.

En 2011, la Société a attribué 2.940.496 BSPCE supplémentaires, portant le total de bons en vie au 31 décembre 2011 à 3.840.496.

Actions gratuites

La douzième résolution approuvée par l'Assemblée Générale mixte du 9 juin 2011 autorise le Conseil d'Administration de la Société à émettre des actions gratuites.

Au 31 décembre 2011, la Société avait attribué 490 083 actions gratuites, à l'occasion de la nomination de Mathias Hautefort comme Directeur Général de la Société. Depuis le 1er janvier 2012, 1 035 000 actions gratuites supplémentaires ont été attribuées aux salariés de la Société.

Options d'achat et/ou de souscription d'actions

À l'occasion de l'augmentation de capital du 13 décembre 2011, la Société a émis des actions à bons de souscription d'actions. Ainsi, à chaque action été attaché un bon, et chaque bon donne droit à souscrire à une action nouvelle pour un montant de 0,10 €. Les bons expirent le 31 mars 2012.

Au 31 décembre 2011, il existe 29 570 884 bons en circulation, cotés sur Alternext (FR0011148030), pouvant être exercés pour un montant total de 2 957 088.40 €. 95% des BSA ont été exercés au 31 mars 2012.

7. Evolution du capital social

Date	Nature de l'opération	Montant de l'augmentation du capital social	Montant de la prime d'émission		Nombre de titres émis	Prix unitaire	Valeur nominale unitaire	Montant cumulé des opérations sur le capital	
								En valeur	En titres
16/10/2002	Apports en numéraire et en la SARL nature	7.500,00€	0,00€		750.000	0,01€	0,01€	7.500,00€	750.000
26/11/2002	Apports en numéraire	394,72€	74.602,08€		39.472	1,90€	0,01€	7.894,72€	38.789.472
26/11/2002	Incorporation	31.578,88€	0,00€		3.157.888	gratuit	0,01€	39.473,60€	3.947.360
31/01/2003	Transformation de la SARL en société anonyme avec conseil d'administration								
13/03/2003	Apport en numéraire	8.400,00€	201.600,00€	840.000		0,25€	0,01€	47.873,60€	4.787.360
03/10/2003	Apport en numéraire	12.200,00€	292.800,00€	1.220.000		0,25€	0,01€	60.073,60€	6.007.360
09/07/2004	Apport en numéraire	33.189,63€	1.891.808,91€	3.318.963		0,58€	0,01€	93.263,23€	9.326.323
23/08/2004	Apport en numéraire	2.442,24€	139.207,68€	244.224		0,58€	0,01€	95.705,47€	9.570.547
09/09/2004	Apport en numéraire	34.482,74€	1.965.516,18€	3.448.274		0,58€	0,01€	130.188,21€	13.018.821
01/07/2005	Apport en numéraire	39.682,54€	2.460.317,48€	3.968.254 ABSA		0,63€	0,01€	169.870,25€	16.987.075
16/02/2006	Exercice de 3.968.250 BSA	23.809,50€	1.476.189€	2.380.950		0,63€	0,01€	193.680,25€	19.368.025
07/04/2006	Apport en numéraire	23.810,86€	1.476.273,32€	2.381.086 ABSA2		0,63€	0,01€	217.491,11€	21.749.111
07/04/2006	Apport en numéraire	7.083,33€	439.166,46€	708.333		0,63€	0,01€	224.574,44€	22.457.444
07/04/2006	Exercice de 2.380.900 BSA 0306	39.761,03€	2.465.183,86€	3.976.103		0,63€	0,01€	264.335,47€	26.433.547
05/10/2007	Réduction du capital à zéro								
05/10/2007	Apport en numéraire	4.232.579,57€	0,00€	423.257.957		0,01€	0,01€	4.232.579,57€	423.257.957
08/02/2008	Exercice de 219 405 923BSA	2.194.059,23€	0,00€	219.405.923		0,01€	0,01€	6.426.638,80€	642.663.880
08/02/2008	Exercice de 29 120 000 BSPCE	291.200,00€	0,00€	29.120.000		0,01€	0,01€	6.717.838,80 €	671.783.880
18/01/2010	Augmentation de capital	6.717.838,80 €	7.096.814,92€	671.783.880		N/A	0,01€	13.435.677,60€	1.343.567.760
18/01/2010	Réduction de capital	-5.071.340,08€	-7.096.814,92€	-507.134.008		0,01	0,01€	8.364.337,52€	836.283.732
18/01/2010	Regroupement d'actions	-	-	-		-	-	8.364.337,52€	38.011.987 actions regroupées et 170.038 actions non regroupées
14/11/2011	Réduction de capital	-4.942.563,08 €	-	-		-	-	-4.942.563,08 €	
01/12/2011	Regroupement d'actions	-	-	-		-	-	-	2.248 actions regroupées et - 64.856 actions non regroupées

13/12/2011	Augmentation de capital	2.661.379,56 €	295.708,84 €	29.570.884		0,10 €	0,09 €	2.661.379,56 €	29.570.884 actions nouvelles
------------	-------------------------	----------------	--------------	------------	--	--------	--------	----------------	------------------------------

1. **INFORMATIONS SUR LES RISQUES**

Se reporter à la section 4 du prospectus relatif à l'augmentation de capital de la Société, disponibles sur le site internet de la Société (www.videofutur.com) et sur le site de NYSE Alternext (www.alternext.com)

2. **INFORMATIONS RELATIVES AUX ORGANES DE GESTION ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX**

1. **Composition et fonctionnement du conseil d'administration**

Conformément aux dispositions des statuts approuvés par l'assemblée générale des actionnaires de VideoFutur du 23 décembre 2009, le Conseil d'administration peut être composé de trois membres au moins et de 15 membres au plus. Ses membres sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, sous réserve des dispositions légales spécifiques liées à la cooptation, et la durée de leur mandat est de six années. La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membres du conseil d'administration est de 70 ans.

A la date du présent rapport, le Conseil d'administration est composé de quatre administrateurs dont trois administrateurs personnes physiques et une personne morale.

Prénom et nom ou dénomination sociale	Statut au sein du conseil d'administration	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat : assemblée statuant sur les comptes de l'année	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés
M. Joseph Haddad	Président	6 mars 2008	31 décembre 2013	Directeur Général Président du conseil d'administration depuis le 21 juillet 2011	Président du conseil d'administration de Netgem SA (société française, cotée sur Euronext) Président du conseil d'administration de Netgem Media Services SA (société française, filiale de Netgem SA) Administrateur de Glowria Luxembourg SA (société luxembourgeoise, filiale de Video Futur Entertainment Group) Gérant de SGBH SNC (société française ayant pour objet la détention de biens immobiliers)
M. Marc Tessier	Administrateur	6 mars 2008	31 décembre 2013	Président du conseil d'administration jusqu'au 21 juillet 2011	Administrateur d'Ediradio (société éditrice de RTL) Administrateur de la société éditrice du Monde (Conseil de Surveillance) Administrateur de Gaumont SA Représentant permanent de J2H au Conseil d'Administration de Netgem SA
J2H, SAS Représentée par Mme Catherine Haddad	Administrateur	23 décembre 2009	31 décembre 2014		Administrateur de Netgem SA
Mme Isabelle Bordry	Administrateur	25 juin 2010	31 décembre 2015		Administratrice Association Bureau de la Renaissance Numérique Présidente de Web Media Group Administratrice de Femmes Associées site Terra Femina Ancien membre de la commission multimédia du CNC (Centre National de la Cinématographie) Membre fondateur de l'Interactive Access Bureau. A occupé diverses fonctions au sein du groupe Yahoo

Les principales évolutions intervenues au cours de l'exercice écoulé dans la constitution du Conseil d'administration de la Société ont été les suivantes :

- Démission de Marc Tessier de sa fonction de Président du Conseil d'Administration le 21 juillet 2011, en raison de la limite d'âge du Président fixée par les statuts de la Société. Il conserve toutefois son poste d'administrateur de la Société.
- Nomination de Joseph Haddad à la fonction de Président de la Société le 21 juillet 2011, en remplacement de Marc Tessier. Il occupe donc à compter de cette date la fonction de Président Directeur Général.
- Démission de M. Gilles Aubagnac de sa fonction d'administrateur et de Directeur Général délégué de la Société le 31 octobre 2011.

2. Direction Générale

Le Conseil d'Administration du 13 décembre 2011 a décidé de nommer Mathias Hautefort au poste de Directeur Général de la Société à compter du 2 janvier 2012, en remplacement de Joseph Haddad, qui conserve son poste de Président du Conseil d'Administration.

La Direction Générale était composée jusqu'au 31 décembre 2011 d'un Directeur Général et d'un Directeur Général délégué :

- Directeur Général : Monsieur Joseph Haddad (Mathias Hautefort depuis le 2 janvier 2012)
- Directeur Général Délégué Marketing & Business Development : Monsieur Rémi Tereszkiwicz, (nommé par le Conseil d'administration du 23 décembre 2009 - mandat ayant pris fin avec la nomination du nouveau Directeur Général le 2 janvier 2012).

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers. Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Les mandats et limitations de pouvoirs du Directeur général délégué jusqu'au 31 décembre 2011 n'ont pas évolué au cours de l'exercice écoulé et sont décrits à la section 15.2 du Document d'information relatif à l'admission des actions de la Société sur Alternext.

3. Rémunérations et avantages

Le tableau qui suit détaille les rémunérations et avantages en nature effectivement versés aux mandataires sociaux de VideoFutur au titre des exercices clos les 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010.

La Société n'a pas mis en place de mécanisme de prime de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux. Il n'existe pas non plus de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux.

	REMUNERATIONS ANNUELLES BRUTES 2011					
(Données en euros)		Jetons de présence	Fixes	Variables	Avantages en nature	Rémunérations indirectes
Joseph Haddad	Versées	-	-	-	-	-
Marc Tessier ⁽¹⁾	Versées	-	80 000	-	-	-
Gilles Aubagnac	Versées	-	-	-	-	-
Rémi Tereszkiwicz ⁽²⁾	Versées	-	147 378	-	-	-

(1) Rémunérations perçues au titre du mandat social (pas de contrat de travail)

(2) Rémunérations perçues au titre du contrat de travail conclu avec la Société

REMUNERATIONS ANNUELLES BRUTES 2010						
(Données en euros)		Jetons de présence	Fixes	Variables	Avantages en nature	Rémunérations indirectes
Joseph Haddad	Versées	-	-	-	-	-
Marc Tessier ⁽¹⁾	Versées	-	160 000	-	-	-
Gilles Aubagnac	Versées	-	-	-	-	-
Rémi Tereszkiwicz ⁽²⁾	Versées	-	151 566	-	-	-

(1) Rémunérations perçues au titre du mandat social (pas de contrat de travail)

(2) Rémunérations perçues au titre du contrat de travail conclu avec la Société

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010, M. Joseph Haddad et Gilles Aubagnac n'ont perçu aucune rémunération au titre de leurs mandats sociaux. Sur ces deux exercices ;

- les seules rémunérations perçues par M. Gilles Aubagnac l'ont été au titre de son contrat de travail conclu avec la société Netgem SA. La mise à disposition par Netgem SA de Mr Aubagnac auprès de la Société a été rémunérée dans le cadre d'une convention de mise à disposition de personnels conclue au cours des exercices antérieurs (convention réglementée). Les montants facturés dans ce cadre par

Netgem SA à la Société sur les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010 se sont élevées respectivement à K€ 203 et K€ 88.

- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, M. Mathias Hautefort a reçu 2 940 496 BSPCE exerçables par tiers tous les ans à compter du 13 décembre 2012 dans le cadre de son mandat social de Directeur Général de la Société qui a pris effet au 2 janvier 2012 et 490 083 actions gratuites qui seront livrées le 13 décembre 2013 et assujetties à une période de conservation de deux ans.

En raison du départ de M. Gilles Aubagnac de la Société avant la date d'exercice des BSPCE, les bons qu'il a pu recevoir sont caducs.

Il n'est pas prévu de jetons de présence.

3. AUTRES INFORMATIONS

1. Etat des engagements hors bilan

Se reporter à la note 4.1 des annexes aux comptes annuels 2011.

2. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux dispositions du décret du 30 décembre 2008 issu de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 (dite « loi LME »), nous vous présentons sous forme de tableau les informations requises sur les délais de paiement des fournisseurs correspondant à la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance (art. D. 441-4 du Code de commerce) :

Dettes fournisseurs (en K€) – hors factures non parvenues					
Exercice	Echéances non dépassées	Echéance 0 à 1 mois	Echéance 1 à 2 mois	Echéance 2 mois et plus	Total
31/12/2010	827	519	223	432	2 001
31/12/2011	344	(27)	(22)	626	921

DE + 90 JOURS	-555 K
DE 0 A 30 JOURS	-84 K
DE 30 A 60 JOURS	-0,4 K
DE 60 JA 90 JOURS	-24 K
NON ECHUE	-257 K
	-921 K

Pour information, la majorité des factures dont l'échéance est supérieure à 2 mois concerne des factures pour lesquelles il existe des régularisations ou désaccords entre la Société et ses fournisseurs.

Votre Commissaire aux comptes présente dans son rapport sur les comptes annuels ses observations sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations sur les délais de paiement mentionnées ci-dessus (art. D. 823-7-1 du Code de commerce).

3. Cours de bourse de l'action VideoFutur en euros

Le graphique ci-dessous représente l'évolution du cours de l'action VideoFutur (code mnémorique : ALVOD) depuis le 27 janvier 2010, date d'admission des titres de la Société sur le marché NYSE Alternext jusqu'au 31 décembre 2011.



4. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Nature des indications	Exercice social clos le 31 décembre 2007	Exercice social clos le 31 décembre 2008	Exercice social clos le 31 décembre 2009	Exercice social clos le 31 décembre 2010	Exercice social clos le 31 décembre 2011
1 – Capital en fin d'exercice					
Capital social	6 426 638,80 €	6 717 838.80 €	6 717 838.80 €	8 364 337.52 €	6 083 154 €
Nombre des actions ordinaires existantes : - non regroupées - regroupées	642.663.880 -	671 783 880 -	671 783 880 -	170 038 38 011 987	- 67 590 364
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer : - non regroupées - regroupées	30.470.000 -	1.350.000 -	- -	- 1.900.000	- 29 570 884
... Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
... Par exercice de droits de souscription	30.470.000	1.350.000	-	1.900.000	29 570 884
2 – Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	5.796.300 €	6.913.859 €	14.356.131 €	8.265.895 €	7.191.683 €
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-2.412.195 €	-3.458.991 €	5 988 842 € (1)	-4.511.534 €	-4 302 521 €
Impôt sur les bénéfices	31 806 €	41.377 €	-1.100 €	-	-
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0				
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-6.079.063 €	-5.829.074 €	3.134.424 €	- 5.641.899	- 5.199.969 €
Résultat distribué	-	-	-	-	
3 – Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	- 0.004 €	- 0.005 €	+ 0,009 €	- 0,119 €	- 0,064€
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 0.094 €	- 0.009 €	+ 0.005 €	- 0,149 €	- 0,077 €
Dividende attribué à chaque action (<i>préciser s'il s'agit d'un dividende brut ou net</i>)	-	-	-	-	
4 – Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	46	59	84	75	52
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 981 980 €	2 618 732 €	4 013 562 €	2 839 822	2 454 265
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvre sociale...)	833 661	1 138 684 €	1 699 597 €	1 323 267 €	1 020 239

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter en faveur des résolutions qui vous sont soumises.